

Communiqué de presse

Arlon, vendredi 4 octobre 2024

Déchets : IDELUX Environnement explique l'augmentation des coûts en 2025.

Comme partout en Wallonie, la facture de gestion des déchets pour les ménages de la zone IDELUX Environnement va être revue à la hausse. En effet, depuis 2017, les coûts (à l'exception de ceux liés aux collectes sous-traitées des déchets organiques et résiduels et des papiers-cartons) n'ont pas augmenté et n'ont pas été indexés alors que l'inflation seule a atteint de 2017 à 2025 les 29 %. C'est cet écart qu'il faut aujourd'hui compenser.

Depuis 8 ans, une économie de 43,50 € par équivalent habitant

Fin 2016, l'Assemblée générale du secteur Valorisation et Propreté d'IDELUX, constatant que l'intercommunale disposait de bénéfices reportés importants, a décidé de geler la contribution des communes afin d'éviter des augmentations annuelles des taxes déchets. Il a ainsi été décidé d'utiliser ces bénéfices reportés afin de combler les déficits de financement des augmentations de coûts et cela, tant que la situation financière d'IDELUX Environnement le permettrait. Depuis 2017, l'augmentation des charges (à l'exception de celles liées aux collectes sous-traitées des déchets organiques et résiduels et des papiers-cartons) n'a donc pas été répercutée aux communes, mais bien financée par les bénéfices reportés des années précédentes. En 8 ans, l'utilisation de ces bénéfices a permis aux communes de réaliser une économie de 43,50 € en moyenne par équivalent habitant. Aujourd'hui, les réserves étant épuisées, ce mécanisme n'est plus envisageable. C'est pourquoi, ce 20 septembre 2024, le Conseil d'administration d'IDELUX Environnement a dû prendre la décision d'augmenter ses prix.

Pourquoi une telle augmentation des coûts ?

Depuis la crise du COVID et la guerre en Ukraine, tous les secteurs sont confrontés à une véritable envolée des prix. L'indice des prix à la consommation a d'ailleurs augmenté de 29 % entre 2017 et 2025. Comme tout le monde, les intercommunales de gestion des déchets n'échappent pas à cette situation et sont notamment touchées de plein fouet par :

- la hausse des prix de l'énergie ;
- la hausse des coûts des machines, camions et consommables nécessaires aux activités ;
- l'indexation des salaires ;
- l'augmentation des coûts de valorisation énergétique chez leurs partenaires ;
- l'augmentation des coûts de recyclage et de logistique
- ...

Recycler et protéger l'environnement, cela a un coût !

Le recyclage des déchets reste crucial pour protéger notre environnement (réutilisation des matières premières et limitation de l'extraction de nouvelles ressources). Mais développer de multiples filières de recyclage représente un coût. Cette approche nécessite en effet une multiplication des collectes sélectives et des traitements spécifiques pour chaque flux de déchets.

Cela est d'autant plus vrai dans la zone IDELUX Environnement en raison de l'étendue du territoire et des kilomètres de voiries à desservir en porte-à-porte, du nombre important mais nécessaire de recyparcs rapporté à l'habitant (le plus élevé de Wallonie) permettant d'offrir un service de proximité et du faible nombre d'habitants sur lequel répartir ces charges.

Néanmoins, le recyclage fait partie intégrante des politiques européenne et wallonne de gestion des déchets auxquelles nous ne pouvons pas nous soustraire.

Par ailleurs, l'évolution des normes environnementales à respecter pour les outils de traitement des déchets engendre également des charges complémentaires dans les investissements et la gestion des déchets.

Comment fonctionne le financement de la gestion des déchets ?

Actuellement, 60 % des coûts de l'intercommunale sont pris en charge par les communes. Les 40 % restants sont compensés par des recettes provenant des obligataires de reprise (Fost Plus, Recupel, Bebat...), de la vente des matières (métaux, papiers-cartons...), de l'électricité produite par biométhanisation, du traitement des déchets privés ainsi que par des subsides.

Aujourd'hui, 32 filières de valorisation des déchets sont mises en place dans la zone desservie par IDELUX Environnement. Cela est rendu possible grâce à un réseau de 53 recyparcs, 4 types de collectes en porte-à-porte et 5 sites de valorisation des déchets. En 2023, cette gestion multifilière, couplée à l'implication des 380 000 citoyens de la zone, a permis d'afficher les résultats suivants : 12 % des déchets sont compostés ou biométhanisés, 41 % sont recyclés, 42 % sont valorisés avec récupération d'énergie et seuls 5 % sont éliminés en centre d'enfouissement technique.

Quelle répercussion pour le budget des communes ?

Aujourd'hui, les bénéfices reportés d'IDELUX Environnement ne permettent plus de compenser l'augmentation des charges liées à la gestion des déchets. Ainsi, et malgré ses efforts de maîtrise des coûts, l'Intercommunale doit augmenter de 30 % les contributions des communes pour le budget 2025.

Une évolution similaire au coût de la vie

Cette augmentation de 30 % suit l'évolution de l'indice des prix à la consommation (29 % de 2017 à 2024).

Face à cette évolution, les équipes portent depuis de nombreuses années des projets qui permettent de réduire les coûts et de bénéficier des subsides régionaux et européens. Elles poursuivront évidemment leurs efforts pour maîtriser les augmentations futures, par exemple via :

- l'optimisation des transports des recyparcs et des outils de valorisation ;
- le report de certains investissements et actions jugés non prioritaires.

À la demande du Conseil d'administration d'IDELUX Environnement, d'autres pistes seront également étudiées.

Mais aujourd'hui, IDELUX Environnement n'a plus le choix. Comme l'impose la prise en charge obligatoire du coût vérité ou le principe du pollueur-payeur, l'augmentation du coût des charges liées à la gestion des déchets des ménages doit être répercutée aux communes et aux citoyens. C'est un effort financier que nous faisons maintenant pour éviter de laisser une dette environnementale aux générations futures.



Par cette action, **IDELUX** contribue aux objectifs de développement durable fixés par les Nations Unies.

En particulier :

